



PATRIMOINE

PERFORMANCES // Les épargnants ont beau se faire à l'idée que l'on ne peut plus obtenir de performances sans prise de risques, ils restent allergiques à l'idée d'essuyer des pertes en capital. Astuces pour sécuriser son parcours.



Comment lisser le risque des produits à haut rendement

Les meilleures soupes se font dans les vieux pots. L'adage se révèle particulièrement adapté en matière de bon sens boursier. En tout cas, si l'on en croit José Fernandez, directeur de l'offre financière de l'UFF (Union financière de France) qui, pour lisser le risque dans le temps, préconise en priorité deux réflexes : l'investissement programmé au long cours et la diversification.

« Notre discours, sur le fond, n'a pas bougé depuis 1968, date de création de l'UFF, qui a toujours fait des versements réguliers un principe de base de la constitution d'un portefeuille. »

1 PRATIQUER L'ART DU FRACTIONNEMENT

Placer à intervalle constant le même montant sur des actions ou autres titres à fort potentiel de ren-

dement résout la question du « market timing ». Et les résultats le prouvent, sur de longues périodes, l'investissement progressif est généralement payant.

Cela permet d'acheter davantage lorsque les cours sont bas et moins lorsqu'ils montent, donc de lisser le prix du marché dans le temps. Et la méthode vaut aussi bien pour une petite épargne que pour un gros investissement, qui, plutôt que d'être injecté en « one shot », gagnera à être fractionné sur un an ou plus.

« Cela étant dit, lorsqu'on est dans des configurations de marchés chaotiques avec des pics de hausse importants, il est recommandé de doubler cette stratégie d'une gestion plus active en captant régulièrement ses plus-values et en les sécurisant sur un support peu volatil », conseille José Fernandez.

Loger ses actions dans un PEA

Susceptible d'accueillir jusqu'à 150.000 euros par personne (300.000 euros pour un couple), le plan d'épargne en actions, reste le meilleur outil pour se constituer en franchise fiscale, un portefeuille d'actions européennes géré en direct (les actions doivent représenter 100 % des titres souscrits) ou via des fonds communs de placement (minimum d'actions ramenées à 75 %). Sous réserve de n'effectuer aucun retrait avant cinq ans, les plus-values réalisées sont exonérées d'impôt. Dans le cas inverse, le PEA sera fermé, les prélèvements sociaux dus et les gains du PEA taxés à 22,5 % si la sortie intervient moins de deux ans après l'ouverture du plan et à 19 % entre deux et cinq ans. Passé huit ans, les retraits sont libres et susceptibles, pour ceux que ça intéresse, de prendre la forme d'une rente viagère totalement défiscalisée (sauf prélèvements sociaux). Les plus téméraires peuvent regarder du côté du PEA PME qui permet d'investir jusqu'à 75.000 euros supplémentaires par personne en titres d'entreprises européennes de moins de 5.000 salariés (chiffre d'affaires limité à 1,5 milliard d'euros), dans les mêmes conditions fiscales que le PEA.



2 JOUER L'ATOUT DE LA DÉCORRÉLATION

Autre incontournable de l'optimisation boursière, la diversification, se doit, quant à elle, d'être multidimensionnelle. « Pour réduire sa prise de risques, il faut non seulement composer avec différentes classes d'actifs (obligations, actions, immobilier, etc.), mais au sein de chacune de ces briques affiner ses choix tant du point de vue catégoriel (small cap, grandes valeurs, obligations d'Etat, high yield, etc.) que sectoriel et géographique, en excluant d'office les segments à trop fortes volatilités : marchés émergents, matières premières, etc. », résume Antoine Tranchimand, associé du cabinet K&P Finance. Et pour maximiser le rapport rendement-risque, la diversification doit jouer la carte de la décorrélation.

« On trouve parfois plus de diffé-

rences entre deux catégories d'obligations ou d'actions qu'entre une obligation et une action. L'idée est donc au sein de chaque classe d'actifs, d'aller chercher des comportements spécifiques, non indiciels, ce qui, bien sûr, exige de confier les rênes de son allocation à un expert », remarque José Fernandez.

3 RAISONNER SUR LA DURÉE

Dans la même logique, ce professionnel, comme d'autres, recommande à ceux qui peuvent immobiliser leur mise à minima huit ou dix ans, de s'intéresser au non-coté en souscrivant dans une proportion raisonnable (moins de 10 % de ses actifs financiers) des parts de FIP, de FCPI, ou des fonds de « private equity » dans le cadre de l'assurance-vie.

— **Laurence Delain**